



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS

FONDATIONDENTREPRISEHERMES.ORG

NOS GESTES NOUS CRÉENT ET NOUS RÉVÈLENT

2026-2027



MANUTERRA, APPRENDRE DU VIVANT

GUIDE DE CANDIDATURE ENSEIGNANT

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans un contexte où le réchauffement climatique se fait toujours plus prégnant, la Fondation d'entreprise Hermès a imaginé Manuterra, apprendre du vivant, un programme pédagogique pour sensibiliser les plus jeunes au monde vivant: connaître la richesse de nos écosystèmes incite à agir pour assurer leur préservation.

Lancé en 2021 avec le ministère de l'Éducation nationale et les Compagnons du Devoir et du Tour de France, Manuterra invite des classes, pendant douze séances de deux heures inscrites sur le temps scolaire, à créer, aménager et entretenir un jardin comestible. Ce programme se déploie chaque année davantage sur le territoire grâce à de nouveaux partenaires académiques, associatifs et institutionnels.

Au sein de leur établissement ou sur un terrain à proximité, sous la conduite d'un professionnel des jardins et d'un médiateur jardin, les élèves, du primaire au lycée, s'approprient les gestes, manipulent les outils et apprennent les savoir-faire de la permaculture. Alors que les parcelles verdissent au fil des saisons, de très nombreux sujets sont abordés comme la vie du sol, la gestion de l'eau, la pollinisation et, bien sûr, les pratiques pour protéger la biodiversité.

La sensibilisation au monde vivant se double ainsi d'une responsabilisation des citoyens de demain à l'égard des écosystèmes. En s'initiant à une pratique jardinière durable, les élèves découvrent la beauté des milieux naturels et leur fascinante complexité. Ils renouent avec le plaisir de travailler la terre lors de séances immersives qui nourrissent également les apprentissages académiques : expérience collective structurante, Manuterra permet à chacun d'apprendre du vivant.

Le programme Manuterra rassemble aujourd'hui 43 classes réparties dans 13 académies — Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Normandie, Orléans-Tours, Paris, Reims et Versailles — et 1 060 élèves participent à la cinquième édition de Manuterra.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Le programme Manuterra se déroule de septembre à juin, réparti en douze séances de deux heures sur le temps scolaire, dans la salle de classe et au jardin. Il s'inscrit dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet d'établissement. Le choix des classes se fait tous les ans par appel à candidatures. Les classes retenues par les comités de sélection des académies bénéficient gratuitement du programme Manuterra durant une année scolaire.

LE TRIO

Manuterra est animé par un trio composé d'un enseignant référent, d'un professionnel des jardins et d'un médiateur jardin. Ce trio reste le même durant toute la durée du programme, chacun jouant un rôle spécifique.

L'enseignant

- prépare le contenu des séances, en lien avec les supports pédagogiques
- crée des liens entre Manuterra et les apprentissages en classe
- participe activement aux séances et à la création du jardin avec les élèves
- facilite le bon déroulement du programme
- encadre la classe et s'assure de la sécurité de chacun

Le professionnel des jardins

- prépare le contenu des séances avec l'enseignant, en lien avec les supports pédagogiques
- anime et supervise l'atelier
- assure la répartition des tâches au sein du trio
- commande le matériel et les outils
- prépare les outils en amont des séances

Le médiateur jardin

- accompagne le jardinier et l'enseignant dans chacune de leurs tâches
- assiste les élèves dans la réalisation du jardin
- prépare les outils en amont des séances avec le professionnel des jardins

LE COORDINATEUR TERRITORIAL

Afin d'assurer le bon déroulement de Manuterra sur l'ensemble du territoire, chaque académie est coordonnée par une structure locale.

Les structures de coordination sont le contact principal pour les questions logistiques, matérielles et d'organisation tout au long de l'année scolaire.

LE DÉROULÉ

Juin à septembre

- Création des trios enseignant / professionnel des jardins / médiateur jardin
- Visite du terrain avec le coordinateur local
- Planification des séances Manuterra

Septembre

- Réunion d'information nationale en visioconférence à destination des enseignants

Septembre à juin

- Séances Manuterra en classe et dans le jardin

Fin de l'année scolaire

- Célébration de fin de programme, valorisation de Manuterra dans les établissements

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la sensibilisation à la biodiversité dans un cadre scolaire peut participer au programme Manuterra s'il remplit les critères suivants :

ÉTABLISSEMENTS

- Être un établissement scolaire public ou privé sous contrat
- Être situé au sein d'une académie et d'un département où le programme est déployé (liste disponible page 6)
- Déposer une candidature pour une classe entre le CM1 et la seconde
- Un seul dépôt de candidature par établissement est autorisé
- Avoir accès à un terrain cultivable de 30 m² minimum au sein de l'établissement ou à proximité (dix minutes à pied)
- Posséder un lieu disponible pour le stockage des outils de jardin.

ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

- Pour l'école élémentaire : identification d'un enseignant référent
- Pour le collège et le lycée : identification d'un enseignant référent. Ce dernier doit s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire prête à s'engager avec lui durant toute la durée du programme.

DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Du 2 février au 15 mars 2026

Le dépôt des candidatures se fait sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès selon les modalités suivantes :

- Créer un compte pour accéder à la plateforme dédiée
- Répondre à un questionnaire relatif à l'établissement et au projet
- Joindre un dossier de candidature sous format libre comportant:
 - la présentation générale du projet
 - la mise en avant, en cohérence avec le niveau de la classe, des liens entre les séances Manuterra et le programme scolaire
 - les pistes pédagogiques visant à amplifier et pérenniser le projet dans la durée
- Télécharger, lire et signer la charte du programme
 - La charte doit être signée par l'enseignant référent et le chef d'établissement
 - Pour les professeurs des écoles, la signature par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription est également nécessaire.

DÉPOSER UNE CANDIDATURE

TÉLÉCHARGER LA CHARTE DU PROGRAMME

PROCESSUS DE SÉLECTION

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **La motivation de l'équipe enseignante** à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe, en cohérence avec le projet de l'établissement.
- **Le portage solide du projet** par un enseignant pour le primaire ou une équipe enseignante interdisciplinaire pour le collège / lycée, animé par un enseignant référent et par la direction de l'établissement.
- L'inscription de Manuterra **dans le cadre des enseignements** du socle commun et/ou de tout autre dispositif de sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- La proposition de **pistes pédagogiques novatrices** visant à amplifier et/ou pérenniser les apports du projet, au-delà de sa durée.

CALENDRIER

Du 2 février au 15 mars 2026

Appel à candidatures sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès

De mars à mai 2026

Réunions des comités de sélection de chaque académie

Fin mai 2026

Annonce des résultats

CONTACTS

Pour toute question liée au programme, se référer à la FAQ (page 7) ou contacter le référent académique du programme :

Académie de Besançon

Almudena Martin-Gomez

almudena.martin-gomez@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Académie de Bordeaux

Frédérique Colly – frederique.colly@ac-bordeaux.fr

Académie de Clermont-Ferrand

Évelyne Perez-Kulinckx – evelyne.perez3@ac-clermont.fr

Académie de Créteil

Vincent Zaccardo – vincenzo.zaccardo@ac-creteil.fr

Académie de Lille-Amiens

David Campagne – david.campagne@ac-lille.fr

Académie de Lyon

Muriel Robichet – muriel.robichet@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Yann Buisson – yann.buisson@ac-lyon.fr

Académie de Normandie

Guillaume Gasnier – guillaume.gasnier@ac-normandie.fr

Académie de Nancy-Metz

Sophie Cognac – sophie.cognac@ac-nancy-metz.fr

Académie de Nantes

Nathalie Dupré – nathalie.dupre@ac-nantes.fr

Académie d'Orléans-Tours

Charlotte Fuchs – charlotte.fuchs@univ-tours.fr

Livia Avaltroni – livia.avaltroni@univ-tours.fr

Académie de Paris

Anthony de Castro – anthony.de-castro@ac-paris.fr

Académie de Reims

Antoine Maigret – antoine.maigret@ac-reims.fr

Académie de Versailles

Sophie Coutelle – sophie.coutelle@ac-versailles.fr

—

Fondation d'entreprise Hermès

educationfondation@hermes.com

FAQ MANUTERRA

FAQ MANUTERRA 1/2

ÉTABLISSEMENTS ET ENSEIGNANTS

1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur le territoire d'une des 13 académies et d'un département où le programme Manuterra est déployé (liste disponible page 6). Une seule candidature (pour une classe du CM1 à la seconde) par établissement est autorisée.

2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures est ouvert sur le [site de la Fondation d'entreprise Hermès](#) du 2 février au 15 mars 2026.

3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires, puis-je quand même candidater ?

Le déploiement actuel de Manuterra ne le permet malheureusement pas encore. Cependant, nous vous invitons à écrire à educationfondation@hermes.com afin de faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

4. Ma classe est porteuse d'un dispositif spécifique, puis-je candidater ?

Le programme Manuterra s'adresse à tous les publics scolaires. Les classes bénéficiant d'un dispositif spécifique (ULIS, SEGPA, UPE2A...) ou issues d'un IME (institut médico-éducatif) peuvent soumettre leurs candidatures. Elles seront étudiées selon les mêmes modalités que les autres classes.

5. Les classes en REP sont-elles prioritaires ?

Toutes les candidatures sont étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

6. Dois-je candidater avec une équipe enseignante ?

Pour les écoles élémentaires, les candidatures peuvent être portées par un seul enseignant pour sa classe, avec le soutien du chef d'établissement.

Pour les collèges et les lycées, les candidatures doivent être faites en équipe (d'au moins trois enseignants), avec le soutien du chef d'établissement. L'équipe doit rester la même durant toute l'année scolaire. L'enseignant désigné comme référent du projet est celui qui dépose la candidature.

7. Puis-je à nouveau candidater si mon établissement a déjà participé à Manuterra ?

Manuterra étant un programme de sensibilisation à la biodiversité par la création d'un jardin, il ne peut avoir lieu deux fois dans le même établissement. Nous vous encourageons à vous rapprocher de votre coordinateur territorial pour des recommandations de dispositifs pouvant accompagner l'entretien et la pérennisation de votre jardin.

FAQ MANUTERRA 2/2

8. Puis-je candidater si mon établissement possède déjà un jardin ou un espace de biodiversité ?

Vous pouvez postuler mais le programme s'adresse en priorité aux établissements ne possédant pas encore de jardin.

PROFESSIONNELS DES JARDINS : JARDINIERS ET MÉDIATEURS JARDIN

1. Je suis professionnel des jardins et j'exerce sur le territoire d'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?

Vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à educationfondation@hermes.com.

2. Je suis étudiant, apprenti, en service civique ou entrepreneur avec une spécialisation en lien avec le monde du jardin dans une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant que médiateur jardin ?

Vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à educationfondation@hermes.com.

CHARTE DU PROGRAMME MANUTERRA

À joindre obligatoirement signée au dossier de candidature en chargeant
le document (en PDF) via le formulaire de candidature en ligne

Le programme pédagogique Manuterra fonctionne grâce à la bonne coopération de chacun de ses acteurs. La charte d'engagement ci-dessous doit être obligatoirement signée par l'enseignant et le chef d'établissement ainsi que, pour le premier degré, par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription.

Le non-respect de la charte peut amener la Fondation d'entreprise Hermès à suspendre en cours d'année la participation de l'établissement au programme.

ORGANISATION

PREMIÈRE VISITE

Avant la rentrée scolaire, une première visite du terrain avec le coordinateur local et/ou le professionnel des jardins est organisée. Les besoins matériels sont définis lors de cette rencontre.

SÉANCE 0

En amont de la première séance avec les élèves, une rencontre de préparation est organisée entre les enseignants, les professionnels des jardins et les médiateurs jardin. La présence de l'enseignant référent est obligatoire. Cette rencontre permet de fixer le calendrier des séances.

CALENDRIER DES SÉANCES

L'enseignant s'engage à faciliter la bonne mise en place du calendrier des séances en prenant en compte les disponibilités du professionnel des jardins. La planification des dates et des horaires doit être collective et opérée avec le coordinateur territorial.

L'enseignant référent, comme chaque membre du trio, ainsi que le coordinateur territorial doivent prévenir les autres membres du trio en cas d'empêchement et/ou de changement de planning.

RÉUNION DE RENTRÉE

L'enseignant référent participe à la réunion de rentrée nationale en visioconférence. Elle est organisée en septembre.

DOMINO - PLATEFORME NUMÉRIQUE

L'enseignant référent s'engage à utiliser et renseigner la plateforme numérique DOMINO durant la totalité du programme. DOMINO est un outil qui permet la centralisation des informations du programme, ainsi que l'organisation du trio. Une formation est dispensée à la rentrée pour expliquer son fonctionnement.

PROLONGEMENT PÉDAGOGIQUE

L'équipe enseignante s'engage à créer des prolongements entre Manuterra et les autres matières scolaires durant l'ensemble du programme.

CARNET DE BORD

L'enseignant référent accompagne les élèves dans l'appropriation du carnet de bord fourni lors de la livraison du matériel.

RÈGLEMENT ET SÉCURITÉ

Chaque établissement s'assure de la bonne mise en œuvre de ses propres règles d'accès aux personnes extérieures.

Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manuterra, quel que soit le lieu où se déroulent les séances. L'enseignant référent s'engage à ce que les élèves soient équipés pour les séances en extérieur (vêtements et chaussures adaptés) et s'assure des conditions de sécurité sur le terrain.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

ESPACE DE TRAVAIL

- Avoir accès à un terrain cultivable de 30 m² minimum au sein de l'établissement ou à proximité (dix minutes à pied)
- Posséder un lieu de stockage pour l'outillage
- Mettre à disposition une salle de classe adaptée aux séances en intérieur

OUTILS ET MATÉRIEL

L'établissement est responsable des outils et du matériel confiés par le coordinateur territorial et financé par la Fondation d'entreprise Hermès. Il doit veiller à leur stockage et à leur entretien et procéder à leur inventaire à la réception et au retour. L'enseignant référent communique au coordinateur territorial un contact au sein de l'établissement pour la bonne réception des outils et du matériel. À la fin du programme, les outils sont récupérés par le coordinateur territorial.

Une partie de l'outillage pourra être donnée à l'établissement pour continuer à entretenir le jardin les années suivantes. Le matériel est prévu en fonction du nombre d'élèves dans la classe.

Si l'effectif change en cours d'année, l'enseignant référent doit prévenir le coordinateur local.

L'équipe enseignante s'engage à accueillir les intervenants en amont des séances (environ trente minutes) et à leur faciliter l'accès au jardin, aux locaux de stockage et aux salles de classe.

Les élèves et les enseignants aident les intervenants à ranger le matériel à la fin des séances.

PÉRENNISATION DU JARDIN

L'établissement scolaire s'engage à poursuivre l'action initiée par le programme Manuterra afin de pérenniser le jardin et son potentiel pédagogique.

COMMUNICATION

La communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme doit être validée en amont par le coordinateur territorial.

Manuterra donne naissance à des productions d'élèves telles que les carnets de bord : ces productions sont susceptibles d'être valorisées par la Fondation d'entreprise Hermès sur différents supports et lors de divers événements.

Toute sollicitation de la presse (entretien, article, reportage en classe...) relative à Manuterra doit être signalée et validée par le coordinateur territorial.

Signature de l'enseignant référent

Signature de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription
(pour les professeurs des écoles)

Signature du chef d'établissement